	<p align="center">POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU FEICOM</p>	<p>Code : EN-PO-07 Version : 1 Date : 14/10/20 Page : 1/1</p>
---	---	---

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2020-2023


Le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) est résolu à faire de la protection de l'environnement une partie intégrante et fondamentale de sa stratégie d'intervention et de son système de fonctionnement. Cet engagement passe par la prévention de la pollution et la promotion des bonnes pratiques environnementales auprès des parties intéressées pertinentes de l'organisme. La présente Politique environnementale se fonde sur les principes suivants, qui concourent à réduire notre empreinte environnementale :

- La mise en place d'un Système de Management Environnemental conforme à la norme ISO 14001 version 2015, à l'horizon 2020 ;
- La mobilisation du personnel autour d'un projet fédérateur visant à stimuler la dynamique de progrès vers un développement durable ;
- Le leadership environnemental auprès des clients et des parties intéressées pertinentes ;
- L'intégration de la gestion environnementale et son évaluation dans le cycle des projets ;
- L'implication du personnel en vue de l'utilisation rationnelle des ressources ;
- L'amélioration continue de nos performances environnementales à travers un système de management efficace et en perpétuelle évolution.

Reconnaissant ces principes fondamentaux, le FEICOM s'engage à :

- Prévenir ou minimiser les nuisances environnementales susceptibles d'être provoquées au quotidien ou de manière accidentelle par ses activités ;
- Financer des ouvrages conformes aux exigences environnementales ;
- Améliorer en permanence ses pratiques en maîtrisant les déchets générés ;
- Éviter le gaspillage de ressources naturelles et énergétiques ;
- Sensibiliser et renforcer les capacités du personnel et des partenaires et encourager le changement de comportement ;
- Veiller au respect des exigences légales et réglementaires, des codes de bonnes pratiques environnementales, ainsi que de l'ensemble des obligations auxquelles le FEICOM est assujéti ;
- Promouvoir les technologies et l'utilisation des matériaux qui protègent la nature, ainsi que le verdissement des sites dans la mise en œuvre des projets.

Pour la réussite de notre démarche ambitieuse, je compte sur l'implication de l'ensemble du personnel du FEICOM et de ses partenaires. Je m'engage à mobiliser toutes les ressources et l'appui nécessaires à la mise en œuvre de cette Politique environnementale et j'invite chacun à en faire de même dans son périmètre de responsabilité.



Philippe Camille Akoa

MAGISTRAT HORS HIERARCHIE